

Compte rendu du groupe de travail au comité de pilotage

Le jeudi 29 juin 2023

LES « ESTANJOIES »

Un groupe de travail au service d'un projet citoyen

Notre travail

Du 18 novembre 2022 au 29 juin 2023

- 5 jours d'accompagnement avec François Vergès, d'ATCC Institut en partenariat avec l'Agence des Pyrénées,
- 4 réunions en comités de pilotages,
- 10 « tiers lieux » visités en accompagnement avec La Dynamo à Auch, centre de ressources des tiers-lieux du Gers,
- 17 réunions de groupe,
- Le partage d'expérience de porteurs de projets à succès
- Une collaboration avec l'Université de Pau
- De nombreuses lectures, vidéos et podcasts,
- Et beaucoup de bonne humeur de la part Célia, Marina, Bertrand, Gérard et Gilbert !



Notre projet :

Un « TIERS-LIEU » à Estang

Pour un espace de vie au service des initiatives collectives
dans un site chaleureux et fonctionnel

Qu'es aquò un « tiers-lieu » ?

- Il s'agit d'un nouveau lieu du lien social, de l'émancipation qui doit contribuer à la vitalité de notre territoire en tant que **plateforme de service**.
- Il doit permettre les rencontres informelles, les interactions sociales et favoriser la créativité ainsi que les projets de groupe.
- C'est un lieu des transformations du travail, de l'apprentissage de pair à pair et des projets collectifs, tout en offrant convivialité et flexibilité.

Dans ce lieu, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe

- Cette proposition d'espace de vie vient en réponse aux attentes et aux besoins exprimés par les citoyens (*enquête au marché de Noël 2022*).
- Ce projet est animé par la volonté d'accompagner les **transitions démographique, numérique, écologique et productive** du territoire.
- L'animation d'un tel lieu de vie et de partage s'articule autour de valeurs fortes :

1. **le vivre ensemble**
2. **la solidarité**
3. **l'accès au numérique**
4. **la jeunesse en milieu rural**
5. **la culture**
6. **l'écologie**

Esthétique du lieu

- Tout projet d'aménagement et de conception de bâtiment est une opportunité pour repenser l'organisation du travail, pour améliorer la performance et les conditions de travail en créant une dynamique sociale autour du projet.
- Qu'il s'agisse de la création d'un nouvel espace ou du réaménagement d'un tiers-lieu, l'organisation est tributaire des murs. **Ce sont ces murs qui vont dicter l'organisation** au risque d'affecter directement la performance et les conditions de travail de la structure.
- Un projet d'aménagement spatial est d'abord un projet pour lequel il est nécessaire de **conduire une réflexion organisationnelle** afin de spécifier le fonctionnement attendu, en lien avec les futurs utilisateurs.

Cahier des charges

Organisation

Pour une prise de décision horizontale & démocratique

- L'expérience montre que la gouvernance se doit d'être **horizontale**
- assurée par une communauté d'usagers, un collectif **représentatif** des différentes catégories d'utilisateurs.
- Toutes les parties prenantes du tiers-lieu, individuelles ou collectives, bénévoles ou salariées, quelles que soient leur activité, la nature et la durée de leur implication, ont un pouvoir de décision.
- La participation à la gouvernance repose sur une **vision partagée**, l'adhésion à un projet commun et l'animateur du lieu joue le rôle essentiel de facilitation, de régulation mais il n'est en aucun cas décideur seul et ne peut assumer toutes les responsabilités.
- Sa mission est de **créer les conditions d'une prise de décision démocratique**, de veiller au respect des équilibres entre des composantes hétérogènes, de « savoir faire vivre ensemble ».

Gérance

- Association régie par la loi du 1er juillet 1901
 - * **Membres adhérents**
 - * **Membres actifs**
 - * **Membres bienfaiteurs**
 - * **Membres associés sont les représentants des services déconcentrés de l'Etat ainsi que le représentants des organismes publics et privés pouvant apporter du soutien aux objectifs de l'association.**
- 1 salarié
- 1 équipe de bénévole
- La municipalité serait « membres adhérent »

Financements

Revenus auto-gérés - Subventions publiques - Mécénat, donation - Sponsoring

Une proposition : Frais de fonctionnement

- Salarié : 35 000 €
- Eau / Gaz/ Electricité / divers abonnements (wifi...), assurances **18 000 €**
- Loyer financé par la mairie
- Entretien ménage **3 600 €** soit 300€/mois divers contrat possible : esat ? (établissement d'aide par le travail)
- Fournitures, impressions, . . .
- Café s'auto-finance hormis le salarié
- **TOTAL : 60 000€**

Sources de financement

- Adhésions
- Coworking environ 15€/heure, 85€/jour, 800€/mois potentiel de **26 000€/an avec 3 bureaux**
- Boutique éphémère
- 30 000 € de subvention annuelle

Espaces 1 - 2 – 3 (service, bar, médiathèque)

CAF

(1400 espaces agréés avec un budget moyen de 93 000 € par structure)

- accompagnement à la scolarité
- à la parentalité
- lieu d'accueil enfants/parents
- café associatif (diagnostic social par la caf)
- espace de médiation et d'accompagnement
- émancipation numérique

Dépense équipement et mobiliers dans les bars (entre 10 et 30 000€)

C.T.G (convention territoriale globale)

ANCT (agence nationale pour la cohésion du territoire)

Pour l'espace 3 (coworking, médiathèque) :

- Ministère de la transition numérique et écologique
- CCGA / ORT pour co-working et périscolaire
- ADEME (agence transition écologique)
- Municipalité
- Banques des territoires
- Région
- MSA
- Mécénat / donations (fondations de France, Orange, RTE (gestionnaire du réseau de transport en alimentation électrique))
- Sponsoring
- Revenus auto-gérés (par adhésions, locations de locaux,...)

Les tiers-lieux reconnus par la région Occitanie

- **Les espaces de travail collaboratif** dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement, et dont l'utilisation peut être en accès libre ou payante.
- **Les fablabs**, dans lesquels les utilisateurs (grand public et professionnels) peuvent venir découvrir, expérimenter, partager, créer ou fabriquer eux-mêmes tous types d'objets : prototype technique, objet artistique ou design, objet interactif, etc...
- **Les espaces de médiation numérique** dans lesquels il est fait promotion des usages et la facilitation de la découverte au plus grand nombre de l'accès aux technologies de l'information et de la communication et aux principaux usages de l'internet, à travers des activités variées, encadrées, par le biais d'ateliers collectifs, de médiations individuelles.

Feuille de route

Documentation

Feuille de route

	Animation du tiers lieu	Construction du tiers lieu
COFIL final + 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Séance d'information sur ce qu'est un tiers lieu (lié à un évènement, par exemple un film) - (par le Groupe Estanjoie) – période à définir (vers Noël ?) • Demander des volontaires pour créer le « groupe de lancement » qui démarrera l'activité d'animation du tiers lieu (voir scénario 1) – (par la mairie) • Communication sur les résultats des 5 journées et invitation à la séance d'information – (par le groupe Estanjoie) • Présentation du projet lors de la journée des associations en septembre, invitation à la séance d'information (A confirmer en fonction de la date de la séance d'information. Si elle est avant, ce n'est pas nécessaire)- (par le Groupe Estanjoie) 	Consultation d'un architecte <ul style="list-style-type: none"> • Travail avec l'architecte pour choisir les options, valider le projet (par le Groupe Estanjoie)
COFIL final + 2 ans	A réaliser par le groupe de lancement <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 <ul style="list-style-type: none"> ◦ Transformation de l'apéro du mercredi en un bar associatif (première demande des Estangois). Il faut un lieu (ateliers municipaux rénovés, cabane en bois...). • Option 2 <ul style="list-style-type: none"> ◦ Démarrage de plusieurs activités nouvelles pour les tester (par des bénévoles) ◦ Service civique pour coordonner les activités ◦ Animation de la phase de lancement (Scénario 1) ◦ Recherche de porteurs de projets pour le tiers lieu • Option 3 <ul style="list-style-type: none"> ◦ Attente de la livraison du tiers lieu pour démarrer les activités 	Permis de construire <ul style="list-style-type: none"> • Construction
Livraison des locaux du tiers lieu – quelques mois	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'association • Embauche de l'animateur du tiers lieu • Recherche de subventions • Recruter et motiver des bénévoles 	Livraison